

Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## ***AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***


Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 04 avril 2016 un règlement portant le numéro 2016-117.

Ce règlement 2016-117 décrète la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau F. X. Filiatreault.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2016-117 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 07 avril 2016.

  
**Robert Léclerc, GMA**  
**Directeur général et**  
**Secrétaire-trésorier**